



CHALLENGE D'AUTOMNE **THON EN NO KILL**



SAMEDI 2 SEPTEMBRE 2023

Chers Adhérents, Chers Amis

L'APPP Valras-Plage et Ports de l'Orb organise cette année son premier Challenge d'Automne au Thon en NO KILL le samedi 2 septembre 2023 de 8h à 16h levée des cannes.

Le Challenge d'Automne est une rencontre de pêche dont les buts sont de permettre à des pêcheurs (dits au gros) de se rencontrer dans une manifestation halieutique tout en préservant la ressource et en pratiquant une pêche de loisir durable et écoresponsable, d'avoir une meilleure connaissance des espèces et de leurs environnements et d'assurer une gestion équilibrée en améliorant les techniques de pêche en «NO KILL » (pêcher/relâcher).

Le Challenge d'Automne n'est pas un concours sportif, mais une rencontre à visée principalement scientifique

Aucun poisson ne pourra être débarqué des bateaux participants pendant le Challenge d'Automne.

Le Challenge d'Automne est ouvert à toutes les associations affiliées à la FNPP ou non.

Le Challenge d'Automne comptera pour le Challenge du meilleur pêcheur APPP 2023

L'inscription obligatoire devra être validée au plus tard le vendredi 25 août 2023.

L'organisation se réserve la possibilité de reporter en cas de mauvais temps au dimanche ou à une autre date.

Les participants devront être à jour de leurs cotisations 2023 à l'APPP/FNPP, pour les non adhérents FNPP une majoration de 50% sera appliquée sur les inscriptions et participants

Pour les adhérents FNPP l'inscription pour ce Challenge est de 50€ par bateau avec une participation de 10€ par personne embarquée avec un maximum de 4 pêcheurs par bateau ainsi que pour les accompagnants (conjoint et enfants).

Pour les non adhérents FNPP, le montant de l'inscription sera de 75€ par bateau avec une participation de 15€ par personne embarquée avec un maximum de 4 pêcheurs par bateau le même montant sera demandé pour les accompagnants.

La participation comprend :

La dotation pour les 5 premiers (Lots d'une valeur de : 400€, 300€, 200€, 100€, 50€)

Des lots complémentaires,

La remise des lots à 19h00 suivi d'un apéritif dinatoire.

Les bateaux venant de l'extérieur pourront avoir un appontement le temps du Challenge d'Automne sur le port de Valras-Plage mais aussi dès la veille sur demande préalable.

Les conseils de l'APPP :

Les pêcheurs photographient les poissons avant qu'ils ne soient relâchés et remplissent les fiches de marquage si nécessaire afin d'aider les scientifiques à mieux connaître les espèces, c'est un des buts du challenge, et rapportent les informations au responsable du challenge.

REGLEMENT APPLICABLE AU CHALLENGE D'AUTOMNE

Cette manifestation est régie par les règles de navigations et la réglementation de l'activité pêche de loisir.

1. Le départ est prévu à 8H et devra être signalé à l'organisation par VHF, le canal vous sera précisé le matin, toutes les prises devront être validées à l'organisation au plus tard à 16 heures, heure de clôture du Challenge d'Automne, au-delà elles ne seront pas comptabilisées.
2. Le Capitaine est responsable du respect de la réglementation tant Pêche que Navigation, de la sécurité de son équipage et doit pouvoir présenter tous documents obligatoires (permis bateau, assurances, etc.) au Responsable du club organisateur.
3. Le bateau devra être titulaire d'une autorisation de pêche au thon conformément à l'arrêté (**Arrêté du 10 mai 2023 précisant les conditions d'exercice de la pêche de loisir réalisant des captures de thon rouge (Thunnus thynnus) dans le cadre du plan pluriannuel de gestion du thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée pour l'année 2023**)
4. La manifestation est autorisée pour une pêche en «**NO KILL** » au bromé, en dérive ou à l'ancre, la pêche à la traine est autorisée. Tout bateau devra se trouver éloigné d'un bateau concurrent d'au moins 0.5 mile afin de ne pas couper le bromé du concurrent.
5. Tout départ de ligne devra être signalé par VHF. Attention, c'est l'heure de départ du **premier poisson pêché et relâché** qui comptera pour départager les ex aequo. Le Canal VHF sera indiqué par la Direction de l'APPP le matin du challenge.
6. L'équipage doit être composé de 2 pêcheurs minimum et 4 pêcheurs maximum. Avant l'embarquement, le capitaine ainsi que les membres d'équipages devront passer par la direction du Challenge afin de valider leurs présences et de vérifier l'appareil photo présent à bord pour valider les prises, une photo de l'équipage sera prise et la feuille d'émargement devra être signée.
7. Le nombre de cannes en action est limité à 5 par bateau.
8. Les hameçons triples et/ou INOX sont interdits, merci de privilégier les hameçons sans ardillon pour un meilleur relâcher du poisson.
9. Afin de relâcher les poissons dans les meilleures conditions possibles et d'éviter un stress supplémentaire, les poissons seront maintenus et décrochés dans l'eau ou éventuellement sur la plage arrière ? Une canne à lasso ou une pince à poisson sont conseillées pour cette manœuvre.
10. Pour le classement, deux photos devront impérativement être prises pour justifier la prise et la relâche du poisson (départ et relâche), attention à la mise à jour (heure et jour) de vos appareils. Merci d'éviter l'affichage jour et heure sur la photo de l'écran, ces informations sont incluses dans le fichier, merci aussi de prévoir le cordon adéquat de votre appareil afin de transférer les fichiers sur l'ordinateur à votre arrivée.
11. Attribution des points pour le classement (**NO KILL = aucun poisson ne pourra être débarqué, tout poisson pêché devra être remis à l'eau dans les meilleures conditions possibles**)
 - a. **800 points** pour un thon
 - b. **100 points** pour un requin (max 5 comptabilisés)
 - c. **50 points** pour une raie (max 5 comptabilisées)
12. Les 5 espèces de poissons suivantes (Pélamide, Barracuda, Sériole, Coryphène, Liche et Denti) seront comptabilisées à 5 pièces maximum pour **50 points chacun avec un total de 250 points max.**
13. Il appartient à chaque capitaine la décision de prendre le départ.
14. Le respect du règlement, ainsi que tout litige seront arbitrés par le représentant désigné de l'APPP. Il est le seul à prendre les décisions afférentes à cette organisation.

PROGRAMME

Vendredi 1er septembre

17H00 : Accueil des participants et remise des documents à chaque capitaine suivi d'un apéritif à la Salle Valmer

Samedi 2 septembre

A partir de 6H30 : Petit déjeuner à la salle Valmer

7H00 : Mise à jour du tableau des inscriptions, émargement des capitaines et photo de l'Équipage

8H00 : Départ du port de Valras-Plage

16H00 : Arrêt de la pêche annoncé par VHF

18H00 : Arrivée au podium, déchargement des appareils photos ou smartphone

19H30 : Annonce du classement et remise des prix

20H00 : Apéritif dinatoire à la salle Valmer ou à la salle de la prud'homie

Dimanche 3 septembre

Si le Challenge de pêche est reporté pour X raison, même programme que le samedi avec remise des prix et apéritif.

L'apéritif dinatoire est maintenu le samedi soir.

FICHE D'INSCRIPTION

Nom du Bateau				
Immatriculation				
Numéro MMSI				
Pêcheurs	Nom et Prénom	Téléphone	Club	N° Adhé FNPP
Capitaine				
2ème pêcheur				
3ème pêcheur				
4ème pêcheur				
Le capitaine et les pêcheurs certifient être en conformité avec les obligations règlementaires (assurance, permis, Autorisation de pêche au thon etc). Ils acceptent le règlement du Challenge d'Automne APPP				
Montant de l'inscription par bateau (2 pêcheurs mini et 4 max): 50€, non adhérent APPP + 25€, non adhérent FNPP + 50€, accompagnants +10€				
	Nbre	Prix Unitaire	Total	
INSCRIPTION BATEAU				
ACCOMPAGNANTS (apéritif et apéritif dinatoire)				
DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 25 août 2023		Prix Total		
Chèque à établir au nom de APPP Valras-Plage et Ports de l'Orb à retourner avec ce bulletin correctement rempli à: APPV Valras-Plage 34 rue Pierre de Riculphe 34350 Valras-Plage contact@appvalras.org 06 80 31 30 93				
Moyen de Paiement	Banque	N° de chèque		
	Espèces	Signature		
Fait à		Le		
Bateau venant d'un autre port		Place au port	oui	non
Date arrivée		Longueur du bateau		